



## Pour vous soulager dans votre quotidien Le SIVOM du Bruaysis livre les repas à domicile

Vous rencontrez des difficultés pour faire vos courses et vous préparer à manger? Vous pouvez faire appel au service de portage de repas à domicile du SIVOM du Bruaysis. Ce service permet aux personnes âgées d'être déchargées de ces tâches et de bénéficier d'une alimentation équilibrée et adaptée à leurs besoins. Il est aussi accessible aux aînés qui ont des besoins temporaires : dans le cas d'une convalescence par exemple, ou bien pour suppléer les aidants auprès de leurs proches durant leur absence.

Le service est à la carte. Nombre de repas, fréquence de livraison... c'est le bénéficiaire qui décide, sans engagement de durée.

- **Demande d'information par téléphone.** – Un appel téléphonique suffit pour recevoir chez vous la documentation du service (tarif, menus, informations sur le fonctionnement, notice de remise à température.). Pour une livraison rapide des repas, pas de tracasserie administrative : il faut juste vous inscrire, compléter et signer un contrat de prestation et vous pouvez passer votre première commande. La livraison peut s'effectuer dès le lendemain, sous réserve d'avoir passé commande au moins la veille avant 11h45.
- **Quatre menus au choix.** – Quatre menus sont proposés quotidiennement, dont un menu régime sans sucre et sans sel. Les menus sont élaborés suivant les conseils d'une diététicienne. Les repas sont constitués d'un potage, d'une entrée, de protéines (viande ou poisson), de légumes et féculents, d'un fromage et d'un dessert. Les propositions de menus sont distribuées une semaine avant la commande.
- **Livraisons 6 jours sur 7.** – Les livraisons s'effectuent du lundi au samedi de 8h à 12h. Les repas sont servis en liaison froide et peuvent être réchauffés au four, à la poêle ou au micro-ondes. Possibilité de prendre le samedi les repas pour le dimanche.
- **Simplicité de paiement.** – Le règlement est mensuel. Une facture du mois écoulé vous sera transmise par le service. Quelques jours plus tard, un avis de somme à payer vous sera adressé par le Trésor Public. Il conviendra d'adresser votre règlement au Trésor Public. Une partie du prix du repas peut être déductible des impôts.

**Contact : 03 21 64 56 32.**

